

# LE COSACIEN



## Choisy-au-Bac



N° 133 - Octobre 2023

### Le déni climatique

Nous nous sommes retrouvés en ce début d'été avec un arrêté préfectoral réglementant l'usage de l'eau à cause d'une nappe phréatique beaucoup trop basse. Interdiction d'arroser nos plantations, fermeture de notre station de lavage... Où étions-nous ? À Mayotte qui n'a plus d'eau un jour sur trois ? Non, en Picardie ! À l'heure où j'écris cet édit, la Grèce se noie sous des trombes d'eau. Qui dit que demain, ce ne sera pas nous. Le changement climatique est là. Est-il perçu à sa juste mesure ? Sans doute non. Nous sommes dans le déni écologique. Chaque pays pour soi. Les températures s'affolent, les hêtres de nos forêts se meurent, serons-nous demain des méditerranéens picards ? Probablement. Ainsi, à notre échelle, sans attendre de décisions politiques qui ne viendront pas, nous devons agir et continuer avec les moyens financiers de la commune d'isoler nos bâtiments, de réduire nos consommations d'énergie, de mettre en place un fleurissement durable, de s'équiper de composteurs pour nos déchets organiques, de repenser nos déplacements (voies piétonnes et cyclables à améliorer...), de végétaliser davantage nos espaces de vie...

### Le complexe sportif André Mahé

Le 23 novembre 2021 sonne le glas de notre complexe sportif André Mahé. Comme ce coureur, il nous faut aujourd'hui courir après le temps pour composer un nouveau projet qui doit allier culture (intégration de l'Atelier musical dans cet espace) et sport. Avoir un seul bâtiment pour réduire nos coûts de fonctionnement, notre emprise au sol, à terme le coût global de ce mariage. Cette idée simple se confronte à celui du coût de l'investissement du deux en un et du défi de l'avance financière induit.

Après le stade, c'est le projet phare de fin de mandat pour que Choisy-au-Bac reste une ville active aux portes de Compiègne, et non son village dortoir.



### Vive l'activité économique et sociale

Certains se plaignent du changement de physionomie de Choisy-au-Bac avec les projets urbanistiques qui se déploient, les maisons et immeubles qui poussent Zac du Maubon, rue Raymond Poincaré ou dans le Centre-Bourg. Ils sont le révélateur d'un bassin qui crée des emplois et donc des besoins de logements pour ces actifs qui arrivent. Il y a peu de temps, nous nous plaignions des fermetures de classes.

Aujourd'hui, on peut raisonnablement espérer que de nouvelles ouvertures aient lieu dans l'avenir. Beaucoup d'enfants à la restauration scolaire ou au Centre de loisirs. Quelle joie de créer une aire de jeux aux Linières ou de renouveler le parcours du cœur du Châtelet (projets en cours) ! Réjouissons-nous-en.

### Citius - Altius - Fortius

Telle est la devise olympique qui signifie : Plus vite - Plus haut - Plus fort. 2024 approche. Soyons dignes de cette devise, sportivement, culturellement... Tout simplement humainement, en resserrant les liens de fraternité dont nous avons tant besoin dans ces moments difficiles que vivent certains de nos concitoyens.

Votre maire, Jean-Luc Mignard



### OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

#### LE SAMEDI MATIN DE 10H À 12H

La permanence est tenue, à tour de rôle, par les six adjoints au Maire, sauf pendant les vacances scolaires.

Ils sont présents pour vous accueillir et vous apporter les premiers éléments de réponse. **Ce n'est pas une permanence Etat-Civil**, mais vous pouvez venir poser vos questions, demander des renseignements, récupérer des sacs poubelles, etc.

Horaires d'accueil de la Mairie au public :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

# ACTUALITES

*Bienvenue aux nouveaux arrivants !*

Vous êtes arrivés depuis peu dans la commune de Choisy-au-Bac. Nous sommes heureux de vous accueillir et de vous compter parmi nous. À ce titre, nous avons le plaisir de vous réserver une matinée d'accueil afin de faire connaissance :

Le samedi 14 octobre 2023,  
à partir de 10h, à la Mairie :  
2 rue de l'Aigle  
60750 Choisy-au-Bac

Nous aurons ainsi l'occasion de vous présenter notre ville, son environnement social, culturel, sportif, associatif et économique, ses équipements et ses services. Nous terminerons cet instant de rencontre par le verre de l'amitié.



Pour participer à cette matinée,  
contactez-nous  
par mail : [accueil@choisyaubac.fr](mailto:accueil@choisyaubac.fr)  
ou par téléphone : 03.44.85.33.00  
avant le 12 octobre 2023.

## ÇA S'EST PASSÉ À CHOISY-AU-BAC

### Animation "De tournois en villages" - Dispositif Plaines d'été du 25 août :



Plus d'une trentaine de personnes ont pu assister au spectacle de La Compagnie du Peut Être et du collectif La Cahute le vendredi 25 août au soir. Merci à eux pour leur bonne humeur communicative et leurs prestations théâtrales. Des rires et des applaudissements dans les rues du centre ville ont été entendus, jusqu'au parc de la Brunerie, où des petits tournois de jeux aux règles inhabituelles attendaient les spectateurs.

### La Journée des étudiants de l'UTC du 31 août :

TUC (Tous Unis pour la Cité) est une association créée par des étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne dont le maître mot est "Prenons notre ville en main".

C'était jeudi 31 août que cette journée placée sous le signe de l'entraide, de la solidarité et du partage a eu lieu.

Nous avons accueilli un groupe de 10 étudiants particulièrement motivés et enthousiastes. Ils ont participé activement à la réalisation de chantiers sur la commune, en toute sécurité : nettoyage des allées du cimetière et entretien du terrain de pétanque Square Albert Camus notamment.

Un très grand merci aux étudiants mobilisés sur cette journée !!



# ACTUALITES

## LIBERATION DE CHOISY AU BAC, le 1<sup>er</sup> septembre 1944



Cérémonie pour commémorer la libération de Choisy-au-Bac le 1<sup>er</sup> septembre 1944, avec dépôts de gerbes au monument aux Morts et à la stèle Américaine dans le parc de la Mairie.



## SALLE COMBLÉE POUR L'AVANT PREMIERE DU FILM « LE GARS DES CALLOUINS » AU MAJESTIC

Suite à la cérémonie au Monument aux morts de Choisy-au-Bac, les Cosaciens se sont retrouvés au Majestic pour la première projection du film d'Olivier Fély-Biolet qui rendait hommage à Désiré Le Fauconnier.

**Synopsis :** A 17 ans, alors qu'il se trouve à Port-Bail (Cotentin) au moment du Débarquement des Alliés, Désiré Le Fauconnier s'engage volontairement dans la 2<sup>ème</sup> Division Blindée du général Leclerc. Dans les mois qui suivent, il participe à la bataille de Normandie, à la libération de Paris, de Strasbourg, du camp de Dachau et va prendre la Kehlsteinhaus (Nid d'Aigle d'Hitler).

Le documentaire Le Gars des Callouins retrace l'épopée de cet homme discret, décédé le 31 juillet à l'âge de 96 ans, qui habite à Choisy-au-Bac depuis plus de 50 ans. C'est la « petite histoire » d'un soldat anonyme qui croise celle de la grande histoire d'un homme d'exception, Philippe Leclerc de Hauteclocque.

Dans le courant du dernier trimestre 2023 et pendant toute l'année 2024, ce film sera présenté à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la Libération. Puis il sera présenté aux scolaires sur l'ensemble de la France.

## NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

À partir du 13/11/2023, les nouveaux horaires du bureau de La Poste de Choisy-au-Bac seront les suivants :

- du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- le samedi de 9h à 12h

Cette modification entre dans le cadre de l'évolution des modes de consommation des citoyens, avec notamment le développement de l'économie numérique, qui entraîne une réduction de flux de clients dans les bureaux de poste.

# URBANISME

## NON CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : des précisions utiles.

(Suite à l'article ARC infos n°104 de septembre-octobre 2023)

Le raccordement des habitations à l'assainissement collectif permet de maintenir la qualité des ressources en eau, la salubrité publique et de protéger l'environnement.

À ce titre, l'ARC a entrepris des contrôles réalisés par une entreprise agréée (Amodiag). Cela a permis de vérifier la présence d'un raccordement vers le réseau public de vos parties privatives.

Les non-conformités les plus graves repérées par l'ARC sont :

- le non-raccordement et le raccordement partiel au réseau de la collecte des eaux usées,
- le raccordement des eaux usées sur le réseau d'eaux pluviales,
- le raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées,
- le raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées en partie privée (**cas majoritaire sur la commune de Choisy-au -Bac**).

Chaque habitant a reçu ensuite un rapport de son contrôle de conformité (valable 2 ans pour une maison et 5 ans pour un appartement dans le cas d'une vente).

Ce contrôle permet à chaque habitant de connaître l'état de son assainissement et de pouvoir le mettre aux normes selon ses possibilités financières dans un **souci commun de protection de l'environnement**. Ces contrôles ne sont pas concernés par le doublement de la redevance assainissement qui sera mis en place le 1er janvier 2024.

### Il ne devient contraignant et pénalisant en cas de non-conformité que dans le cas d'une vente

(à partir du 01.01.2024)

Dans le cas d'une vente, un contrôle à la charge du vendeur est obligatoire, et doit être présenté à l'acheteur.

Il permet à l'acheteur d'acquiescer le bien en toute connaissance et de prévoir les travaux de mise en conformité si nécessaire.

L'acheteur est dans l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité pour les non-conformités les plus graves, si cette mise en conformité n'est pas faite, le nouveau propriétaire s'expose alors à une majoration de sa redevance d'assainissement collectif :

- Si aucuns travaux n'ont été réalisés au bout de 6 mois après notification de la non-conformité par l'ARC au propriétaire, la redevance sera majorée de 100% l'année suivante.
- L'année suivante, elle sera majorée de 200%.
- La redevance pourra augmenter jusqu'à 400% au bout de 4 années de non-mise en conformité.

**Il est donc d'intérêt pour tout acheteur de diminuer le prix de vente du montant des travaux à réaliser en cas de non-conformité de l'assainissement.**

**OBLIGATOIRE** : Pour toute nouvelle construction (et extension), l'infiltration à la parcelle est devenue obligatoire.

**CONSEILLÉ** : Pour les anciennes constructions, les travaux consistent en la séparation des eaux usées et des eaux pluviales en domaine privé afin d'effectuer ce rejet sur sa parcelle. Cette infiltration à la parcelle permet de lutter contre la sécheresse en renvoyant à la nappe les eaux pluviales et de limiter les débordements des réseaux en cas d'orage. La récupération des eaux de pluie pour l'arrosage de votre jardin permet également de préserver la ressource en eau.

Pour plus de renseignements : [assainissement@agglo-compiegne.fr](mailto:assainissement@agglo-compiegne.fr) ou téléphone : 03.44.85.44.72.



Pour information : concernant les débordements des EP et EU, certaines assurances ne prennent pas en charge les préjudices, si absence de clapets anti-retour. Prochain article dans l'ARC INFOS.

# URBANISME

## Démarches d'urbanisme : Déclaration Préalable ou Permis de Construire

Ces démarches administratives obligatoires permettent de maintenir un équilibre entre tous les acteurs dans l'aménagement du territoire (bien-être de la population, sauvegarde du patrimoine, prévention des risques naturels, protection de l'environnement... (article L101-2 du Code de l'urbanisme).

Toutes ces règles édictées dans le Code de l'urbanisme, mais également par votre commune dans ses documents d'urbanisme (comme le Plan Local d'Urbanisme, le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles), imposent des règles, des limitations ou des prescriptions concernant votre projet :

- son emprise au sol,
- les matériaux et autres choix esthétiques utilisés,
- la hauteur des constructions,
- les distances par rapport aux limites séparatives,...

Pour résumer, l'article L101-3 du Code de l'urbanisme précise : « La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions. » Une déclaration préalable de travaux permet donc à votre commune de vérifier, avant le début des travaux, si le projet est conforme à toutes les exigences.

### Les risques d'un projet réalisé sans autorisation :

Si, malgré le caractère obligatoire de ces démarches, vous décidez de réaliser vos travaux sans en demander l'autorisation en amont, vous devez savoir que vous vous exposez à des pénalités financières et juridiques.

Pour vous résumer :

Une **amende** comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par m<sup>2</sup> de surface construite (Article L480-4 du Code de l'urbanisme).

Une **sanction** vis-à-vis des impôts, car cela peut être assimilée à une fraude.

Dans le cas où l'infraction est constatée en cours de travaux, la mairie peut en ordonner l'**interruption**.

Ensuite, si vous continuez les travaux, l'amende peut atteindre les 75 000 euros et 3 mois d'emprisonnement.

En cas de **récidive** : une peine d'emprisonnement de 6 mois et, une nouvelle amende.

En cas de **procès** : l'autorité judiciaire peut ordonner la mise en conformité des travaux aux règles en vigueur ou la démolition de ces derniers.

Le délai de **prescription** : votre responsabilité pénale est engagée pour 6 ans. Votre responsabilité civile, elle, l'est pendant 10 ans.

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX** : DP

**FAÇADE, RAVALEMENT** : DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES** : DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE** : DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL** : DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**Vous l'aurez compris, déclarer ses travaux est à la fois nécessaire pour le « bien vivre ensemble » et pour votre sérénité !**

## VERDISSEMENT ET FLEURISSEMENT

### Plantation d'arbres

Une nouvelle tranche de plantation d'arbres est programmée cet automne :

- Remplacement des arbres morts, en particulier sur le parking des bords de l'Aisne
- Plantation de nouveaux arbres apportant de l'ombre pour lutter contre le réchauffement climatique

### Plantation d'arbustes et de fleurs vivaces

- Arbustes à fleurs : millepertuis, potentille, hortensias...
- Fleurs vivaces : dahlias, agapanthes, gaillardes...

### Plantation de bulbes : opération « à vos plantoirs »

Le dimanche 22 octobre 2023, matin, des bulbes de jonquilles et de tulipes seront distribués gratuitement devant les commerces du centre bourg aux administrés qui s'engageront à les planter sur le domaine public de la commune.



Dès l'été 2023, des milliers de fleurs sont venus égayer les bords de l'Aisne, contribuant à favoriser la biodiversité.

### Prairie fleurie

La planche d'essai de cette année, aux abords de la piste cyclable en direction de Compiègne, est une jolie réussite ; par conséquent, il est envisagé de réaliser une nouvelle prairie fleurie au printemps 2024, en amont de l'écluse du Carandeau.

Daniel BOILET et Thierry GEISTEL

## FERMETURES DE ROUTES

RN 31 : fermeture du viaduc jusqu'au 15 octobre.

RD 66 : fermeture le 18 septembre après Montmacq jusqu'à l'automne 2024.

RD 81 : fermeture du passage à niveau après ouverture du viaduc - CANAL SEINE NORD - Période sous déviation du 23/10/2023 aux 22/12/2023.

Plan de Déviation (accessible également sur le site internet de la commune et sur PanneauPocket) :



# TRAVAUX D'ÉTÉ



Peinture routière



Guérite - stade



Pose des filets pare ballon au city stade



Radar pédagogique - Rue des Vineux



Radar pédagogique - Rue Victor Hugo



Radar pédagogique - Rue R. Poincaré



Changement gouttière - gymnase



Changement gouttière - gymnase



Porte de garage - stade



Plots implantés - Rue des Vineux



Plots implantés - Rue des Vineux



Parking à vélos Vineux et parking Médiathèque



Façade repeinte sur l'école maternelle du centre

# SERVICE ENFANCE

1er semestre 2023

## Périscolaire et Accueil des Mercredis

### Accueil Périscolaire

Durant cette année scolaire 2022-2023, l'accueil périscolaire a reçu en moyenne une cinquantaine d'enfants chaque matin, une centaine chaque soir après l'école et entre 70 à 80 chaque mercredi.

Les années Covid derrière nous, il nous a été de nouveau possible de faire vivre l'intergénération.

1- Participation active et accompagnement aux entraînements de l'équipe des Fauvettes pour la participation aux olympiades des EHPAD. Chaque mercredi, les enfants aident les membres de l'équipe à s'entraîner, ils ont grandement contribué à la confection de drapeau de l'équipe. Celui-ci a obtenu la seconde place. Bravo.

2- Echange et partage autour d'un repas champêtre de type auberge espagnole où jeune et moins jeune se sont partagé de bonnes salades, et de belles grillades cuites au barbecue. Le tout suivi de la représentation d'un spectacle de Cirque fait par les enfants de l'accueil de loisirs des mercredis.

De véritables moments d'échanges et de partage pour le plus grands plaisir de différentes générations réunis.

### Les Olympiades des EHPAD samedi 10 juin 2023



Rencontre intergénérationnelle à l'accueil de loisirs, mercredi 21 juin 2023

## ALSH vacances

### Accueil de loisirs vacances de juillet 2023

Aux vacances de juillet 2023, l'accueil de loisirs a enregistré, 150 inscriptions, soit un total de 50 enfants de maternelle et 100 enfants de plus de 6 ans. Ces inscriptions ont représenté un total de 100 à 110 enfants présents chaque jour.

Le projet de cette période était : « Cherche et Trouve »

Guidés et accompagnés par une équipe d'animation, les enfants tels des aventuriers parfois des savants fous ou encore de grands chercheurs ont découvert l'environnement qui nous entoure, ces richesses, sa beauté et sa fragilité.

Ce que nous avons surtout trouvé durant ces trois semaines, c'est la joie et le bonheur de partager, la bonne humeur des enfants et de leurs familles fut un véritable trésor.



# SERVICE ENFANCE

Vacances été 2023

## CLSH

Durant le mois d'août 2023, le centre de loisirs a accueilli une moyenne de 65 enfants les premières semaines et 80 la dernière semaine pour 15 animateurs ainsi que 3 personnes en direction (Sébastien LEVERT directeur, Virginie DUFOUR et Corinne VIEAU en adjointes).

Le thème était "la Croisière s'amuse" (voyage de l'accueil de loisirs de Choisy-au-Bac au port de Marseille et Croisière sur la Méditerranée).

Les enfants sont partis visiter le château de Compiègne sur notre trajet entre le centre de loisirs et le port de Marseille. Ensuite, nous avons embarqué sur le paquebot de croisière sur la Méditerranée pour découvrir la Cité des sciences de Valence en Espagne (Cité des sciences et de l'industrie Paris). Puis direction les plages d'Ibiza, avec ambiance boîte de nuit/DJ. L'investissement des animateurs a permis de mettre en place une journée bien-être de nos enfants avec différents ateliers (coiffure, soin du corps massage, onglerie et yoga). Le paquebot a repris son voyage pour la ville de Rome avec la visite des "Ruines de Champlieu" et un grand jeu gallo-romain. Et pour finir notre voyage, un grand casino dans tout le centre de loisirs (qui fût notre paquebot durant le mois).



La dernière semaine était encore plus festive avec la préparation du spectacle de fin de centre. Nous avons eu plus de 150 spectateurs le jeudi 24 août (soir de notre spectacle). Nous avons privilégié les familles des enfants car nous ne pouvions pas accueillir plus de 200 personnes au sein de la restauration.

Cette festivité est une réussite. Les parents, les enfants, ainsi que toute l'équipe pédagogique furent ravis de cet évènement.

Le mois d'août 2023 s'est clôturé par le visionnage du film du spectacle et une glace offerte par la Direction.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée 2023/2024, rempli de projet et réussite.

Sébastien LEVERT

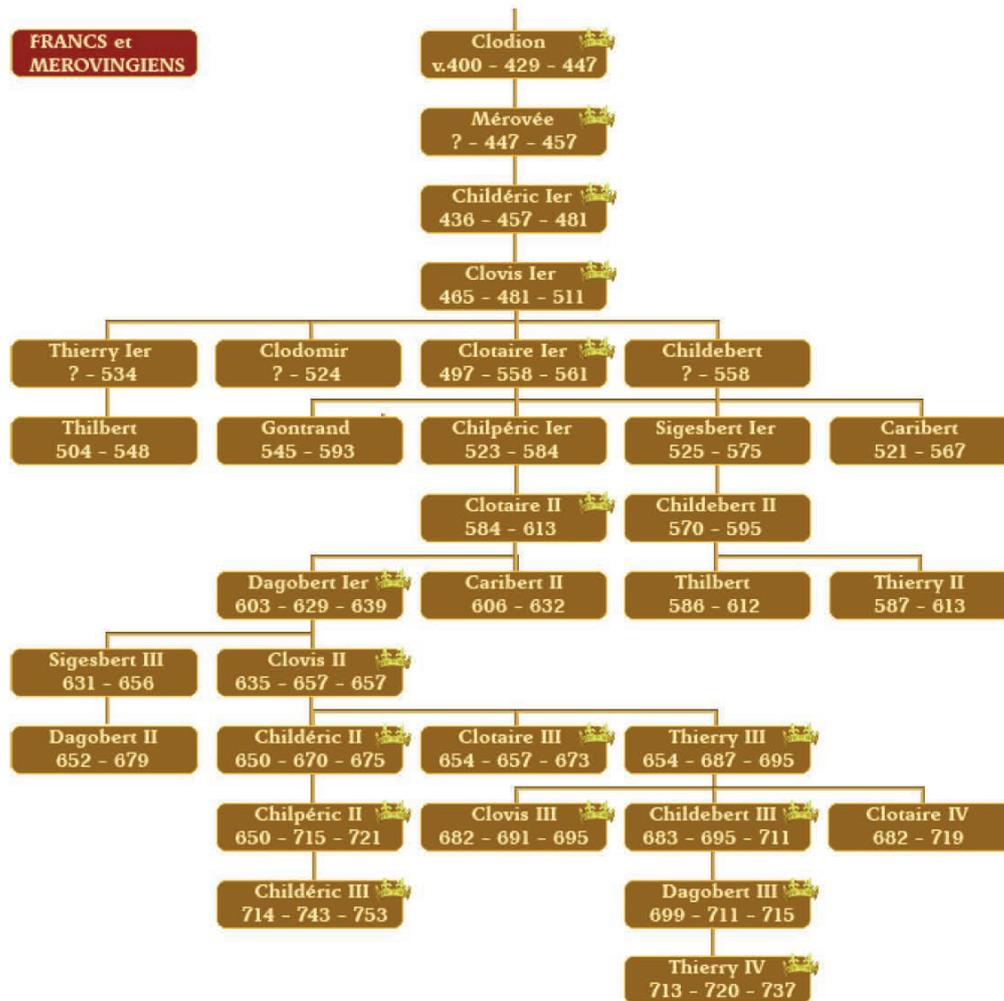


# CHOISY-AU-BAC AU FIL DU TEMPS

## Chapitre 8 : au temps des Mérovingiens

### Choisy-au-Bac au temps des Mérovingiens

Dans le Cosacien n° 129, nous avons quitté Choisy-au-Bac en l'an 486 de notre ère. Nous allons aborder maintenant la période Mérovingienne qui va **de la victoire de Clovis à Soissons en 486 jusqu'à l'avènement de la dynastie des Carolingiens en 751**.



La dynastie des Mérovingiens remonte à Pharamond, ancêtre de Clovis, père de Clodion et mort en 428. Mais on a coutume d'attribuer la fondation de la dynastie à Clovis qui sut unir les différents rois francs et les maintenir sous son autorité. Habile politique, en se faisant baptiser à Reims en 496 avec 3.000 soldats, **Clovis entre dans l'histoire comme le premier roi barbare chrétien** :



49. REIMS - LA CATHÉDRALE — Transept Nord - Baptême de Clovis

# CHOISY-AU-BAC AU FIL DU TEMPS

## Chapitre 8 : au temps des Mérovingiens

Les Mérovingiens établirent à Choisy-au-Bac un palais royal, dénommé le Palatium, qui tenait à la fois de la villa romaine et du village germain. Cette habitation de plaisance n'était pas fortifiée et sans doute placée près de l'Aisne : un simple mur et quelques palissades formaient sa seule défense. Mais les désordres des invasions et des pillages entraînèrent des mesures de précautions : les abords des rives furent abandonnés pour se retrancher sur les hauteurs avec fossés et remparts.



exemple d'un palais royal mérovingien

La tradition nomme encore butte du Chatelet le coteau qui domine Choisy-au-Bac mais il ne reste aucune trace de la villa construite par les monarques mérovingiens ... tout simplement car elle était construite en bois ! Le bâtiment principal se composait de vastes portiques, de cours spacieuses et de grandes salles ornées de peinture. Autour se trouvaient les logements des officiers du palais et d'autres maisons occupées par les familles qui exerçaient toutes sortes de métiers, depuis l'orfèvrerie et la fabrique d'armes jusqu'aux tisserands et corroyeurs (artisans du cuir).

Plus tard, Choisy-au-Bac devint un rendez-vous de chasse. Les rois mérovingiens aimaient beaucoup ce divertissement auquel prenaient part les ministres et les officiers de l'armée. La reine et les femmes de la cour se rendaient également aux chasses royales sur des chevaux richement harnachés.



Clotaire Ier

Le monastère et la basilique de Choisy-au-Bac furent fondés par le roi Dagobert Ier (surtout connu au travers de la chanson du Bon Roi Dagobert !) et les plaça sous la protection de Saint Etienne.

Leur consécration eut lieu durant son règne (entre 629 et 639) en présence du légat du pape Honoré Ier et d'un grand nombre de cardinaux et d'évêques.

Cette abbaye était occupée par des moines de l'ordre de Saint Benoît. Les trois premiers abbés connus furent Anseric puis Bettolen et Drausium.

Clotaire Ier affectionnait particulièrement ce palais. En chassant dans la forêt de Cuise, il fut saisi de fièvre et se fit transporter en son château de Choisy où il mourut le 10 novembre 561.

La chronique de Saint Denis rapporte ses dernières paroles : « Hélas, quel est donc ce roi du ciel qui fait mourir ainsi les plus puissants rois de la terre ». Ses quatre fils (Caribert, Chilpéric, Sigebert et Gontran) transporteront son corps à Soissons pour l'inhumer dans l'abbaye de Saint Médard.

A noter que Dagobert Ier sera également le fondateur en 632 de l'abbaye de Saint Denis dans laquelle il sera inhumé plus tard.

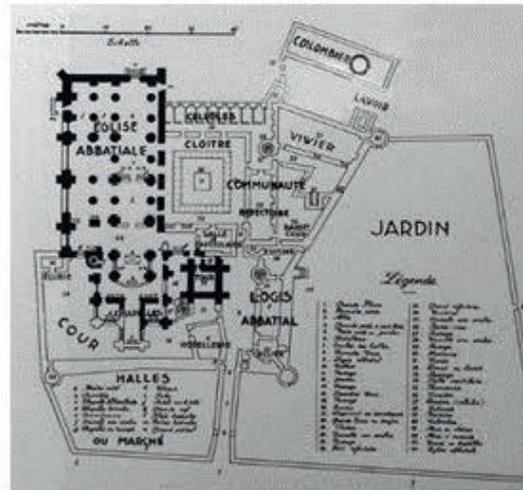


Dagobert Ier

# CHOISY-AU-BAC AU FIL DU TEMPS

## Chapitre 8 : au temps des Mérovingiens

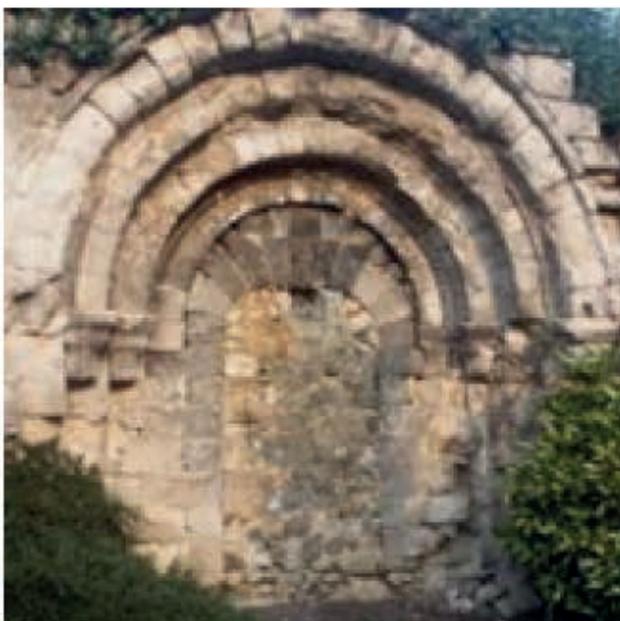
L'abbaye de Saint Etienne était placée au pied de la butte du Chatelet. Son cloître rectangulaire avait des galeries couvertes le long du bas-côté de l'église et décorées avec soin. On avait construit au milieu de la cour claustrale une fontaine et un grand bassin où les moines se lavaient avant d'entrer dans l'église. A noter que ce bassin et cette fontaine existent encore actuellement dans une propriété privée, même si ils ont subi quelques modifications.



Exemple d'une abbaye mérovingienne

Les corps de logis comprenaient le réfectoire, le dortoir où les lits des moines étaient rangés comme dans les hôpitaux, la cuisine, le chapitre ou salle des délibérations, le parloir où il était permis de rompre le silence et la trésorerie où l'on enfermait les chasses, les reliquaires et tous les objets précieux. L'hôtellerie pour les pèlerins formait un édifice particulier. Il y avait également une salle spéciale pour la bibliothèque et les archives. L'abbé disposait d'un logement séparé. De vastes enclos cultivés, des granges et un pressoir étaient attenants à tous ces logis.

L'ancienne église dite de Saint Etienne était de construction romane et présentait donc le plan d'une croix latine. Sa porte principale, dont il reste encore aujourd'hui quelques parties, était pour le public alors que les religieux entraient par une porte latérale :



Portail et détail de l'église Saint Etienne de Choisy-au-Bac, classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1948.

# CHOISY-AU-BAC AU FIL DU TEMPS

## Chapitre 8 : au temps des Mérovingiens

Cette église Saint Etienne de Choisy-au-Bac sera la sépulture de plusieurs rois Mérovingiens :

- **Clovis III** mort en 695 à l'âge de 13 ans,
- **Childebert III** mort en 711 à l'âge de 28 ans et frère du précédent,
- **Dagobert III** assassiné en 715 à l'âge de 16 ans et fils du précédent,
- et **Clotaire IV**, frère de Childebert III, mort en 719 à l'âge de 37 ans :



*Clovis III*



*Childebert III*



*Dagobert III*



*Clotaire IV*

Rappelons d'ailleurs que les sept derniers rois Mérovingiens (de Thierry III en 673 jusqu'à Childéric III en 751) seront appelés **rois fainéants**, non par leur mollesse ou leur indolence mais parce qu'ils abandonnèrent le pouvoir aux maires du Palais (Pépin d'Héristal puis Charles Martel et enfin Pépin le Bref) qui étaient à l'origine les majordomes en charge de la gestion de la maison royale. Les moines, seuls historiens de l'époque, se contentèrent d'écrire en parlant de chacun de ses derniers rois : « **celui-ci fait néant** » ... d'où est venu le mot fainéant !

Le dernier roi Mérovingien Childéric III sera déposé en 751 par son maire du Palais, Pépin le Bref qui va alors créer la dynastie des Carolingiens (du nom de son fils Charlemagne).

Outre le portail de l'église Saint Etienne, la présence des Mérovingiens à Choisy-au-Bac est définitivement avérée par la découverte récente d'une **nécropole mérovingienne** qui fait actuellement l'objet de fouilles sur le chantier Clésence rue du Général Leclerc et sur laquelle nous reviendrons plus largement en fin d'année ... à l'issue des fouilles.

# CULTURE / LOISIRS



Atelier musical de l'Oise  
école intercommunale de musique et de danse

## ATELIER MUSICAL DE L'OISE

On a beaucoup chanté à l'Atelier musical entre juin et septembre. Chorales d'enfants et élèves adultes de la classe de chant et leur bestiaire à Choisy-au-Bac, chorale d'adultes et sa jazz messe à Attichy, chœur de chambre et son répertoire baroque et contemporain à St-Crépin, Jeune chœur et sa messe brève de Léo Delibes à Choisy-au-Bac, pour des productions de salles en églises, en passant par le parc de la Brunerie, du karaoké aux concerts, pour la fête de la musique ou les journées du patrimoine.

Le chant choral est une activité accessible à tous et gratuite\*, n'hésitez pas à venir vous renseigner et essayer, tout au long de l'année ! (\*adhésion obligatoire)



Concert chorale adultes 11 juin Attichy



Concert Drôles de bêtes 18 juin Choisy-au-Bac



Karaoké pour la fête de la musique

Il est encore temps de s'inscrire à l'Atelier musical, pour démarrer ou reprendre l'apprentissage d'un instrument, jouer dans un ensemble, ou pour intégrer un cours de danse contemporaine enfants, ado, adultes et participer au spectacle donné à l'Espace Jean Legendre samedi 29 juin 2024.

Les prochains rendez-vous :

Dimanche 19 novembre 17h église Sainte-Trinité de Choisy-au-Bac, concert "jazzy" de la chorale adultes et de professeurs de l'Atelier musical, messe jazz de Bob Chilcott et jazz suite pour flûte de Claude Bolling.

Jeudi 14 décembre à 20h30 à Rethondes, concert Les quatre chemins de Noël, dans le cadre du festival En Voix! des théâtres de Compiègne.

Contact : [contact@atelier-musical-oise.fr](mailto:contact@atelier-musical-oise.fr) / 03 44 40 06 01 / Site : [www.atelier-musical-oise.fr](http://www.atelier-musical-oise.fr)

Facebook : [@ateliermusicaloise](https://www.facebook.com/ateliermusicaloise) Instagram : [@ateliermusicaldeloise](https://www.instagram.com/ateliermusicaldeloise) Chaîne YouTube : Atelier musical de l'Oise

## MÉDIATHÈQUE

### EXPOSITION

**Du 17 octobre au 10 novembre :**

Le cinéma c'est quoi ? Explorez l'univers du cinéma !

De l'écriture du scénario à la diffusion en salle, cette exposition explique les différentes étapes de fabrication d'un film : avec des conseils pratiques pour réaliser un film et des exemples tirés de l'histoire du cinéma.



**Du 4 décembre au 12 janvier :**

"La gourmandise" ou le plaisir de manger, les émotions du goût. Cette exposition, proposée par l'éditeur Italtique invite à explorer les différentes émotions liées au plaisir de manger.

**Vendredi 17 novembre :** Festival conte à 18 h 30 à la médiathèque. Sur réservation.

François Vincent présente son spectacle le dattier du sultan Zanzibar, à partir de 7 ans.



La médiathèque vous propose aussi des heures du conte, des activités manuelles, des séances bébés signe, la Cyberbase, le club lecture adulte tout au long de l'année, et d'autres activités qui seront à découvrir au fur et à mesure sur notre portail <https://www.mediatheque-choisyaubac.fr> ou sur notre page Facebook Médiathèque Choisy-au-Bac.

Depuis mi-septembre, nous avons aussi à vous proposer une nouvelle série de partitions pour différents instruments.

N'hésitez pas à nous contacter au 03 44 85 28 65 pour plus de renseignements.

# TOUT EN IMAGES



Ça s'est passé à la Médiatèque...



Fête de la Musique - 21 juin - Parc de la Brunerie



Fête Nationale : 13 juillet - Bal et Feu d'artifice - Parc de la Brunerie  
14 juillet - Animations dans le parc et Cérémonie officielle



Forum des associations :

3 septembre - salle polyvalente et stade Maubon



Les Belles Cosaciennes : 10 septembre - Parc de la Brunerie

Journée du Patrimoine - concert autour de Léo Delibes :  
16 septembre - église Sainte Trinité

# ASSOCIATIONS

Nous avons édité un nouveau guide des associations pour cette année scolaire 2023 - 2024.

Vous pouvez récupérer un exemplaire en Mairie ou à la Médiathèque.



## GUIDE DES ASSOCIATIONS 2023 - 2024

Vous y trouverez la liste des associations de la commune ainsi que leurs coordonnées et certaines informations pratiques comme les horaires des cours, le lieu ou le tarif, ...

Flashez ce QR Code pour accéder aux guides des associations sur notre site internet.



### CLUB DE KARATÉ

Les entraînements ont désormais lieu à la salle polyvalente (chemin de Clairoux – salle n°1) les :

- Lundis de 20h à 21h30
- Mardis de 17h45 à 19h
- Mercredis de 14h à 16h

Les inscriptions auront lieu sur place dès le premier entraînement. Tarifs :

- Licence annuelle : 37 €
- Enfants : 35 € / trimestre
- Adultes : 45 € / trimestre



Contact : Roger VILLAIN, président du club 06 83 53 58 66



### ASSOCIATION DE BADMINTON COSACIEN

C'est à coup sûr une grande saison qui commence pour ABC qui fête cette année ses 30 ans ... toujours fidèle à la Salle des Linières, nous vous attendons pour renouveler votre inscription ou découvrir le badminton.

(3 essais, mise à disposition de raquette, fourniture de volants, tout est prêt).

Les horaires 2023/2024 restent les mêmes, vous les trouverez dans le guide des associations.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements concernant les inscriptions, le déroulement des séances et l'agenda du club (Interclub, soirée loisirs, tournois, circuits jeunes...)

[abc.president.hd@gmail.com](mailto:abc.president.hd@gmail.com) TEL : 06 19 46 83 70

# ASSOCIATIONS

## AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES



Le samedi 24 juin 2023, les enfants scolarisés sur la commune et leur famille se sont retrouvés au parc de la Brunerie pour la kermesse organisée par l'amicale des parents d'élèves des quatre écoles de Choisy-au-Bac.

Spectacles des écoles, tombola, panier garni, pêche aux canards, chamboule-tout, et autres stands de jeux étaient au programme. Un stand de restauration garni de sandwiches, quiches, gâteaux, barbes à papa, crêpes ainsi qu'un large choix de boissons a permis à de nombreuses familles de déjeuner ou de goûter sur place.



Tous les bénéfices récoltés ont été reversés aux écoles lors de l'assemblée générale du lundi 18 septembre.

Merci à tous les parents bénévoles pour votre aide, lors de cette belle journée. N'hésitez pas à rejoindre l'amicale des parents d'élèves et à participer aux autres actions réparties tout au long de l'année.



Seul on va vite, ensemble on va loin ! C'est pour les Z'enfants !!!!



## TENNIS DE TABLE CTTCB

Comme lors de chaque période de congés scolaires, le Club de Tennis de Table de Choisy-au-Bac, CTTCB, a répondu présent pour l'été des jeunes mis en place par la mairie.

Cette année, Thierry avait organisé un tournoi sur la durée de l'animation, et ce tournoi s'est achevé le 3 août par la remise des récompenses.

Tous les ans, des jeunes de 6 à 15 ans répartis en 2 groupes découvrent ou viennent s'améliorer, ou simplement s'amuser grâce à la pratique du tennis de table. Bravo à tous.

Depuis le triste incendie du complexe André Mahé, nous jouons du mardi soir au vendredi soir à la salle polyvalente et le gymnase des Linières accueille les entraînements jeunes et les compétitions les samedis et dimanches.

Venez nous voir, nous rencontrer, et pris par l'envie et l'ambiance amicale, venez nous rejoindre.



CTTCB UN JOUR, CTTCB TOUJOURS

Mail : [cttchoisy@gmail.com](mailto:cttchoisy@gmail.com) Facebook : [cttc60750](https://www.facebook.com/cttc60750) Site internet : [www.cttc60750.fr](http://www.cttc60750.fr)

# ASSOCIATIONS



## AIKIDO

Pour beaucoup, le mois de septembre semble être passé comme une flèche. Travail, école, et toutes les autres activités vous ont certainement bien occupés. Au dojo d'Aïkido, notre « sensei » et ses élèves sont ravis d'avoir accueilli leurs nouveaux partenaires.

Si vous-même ou vos proches vous êtes sentis trop pris, trop tendus en cette période de rentrée, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Nous vous aiderons à évacuer cette pression... en douceur !

Alors enflez votre keikogi\*, mettez vos zoris, et retrouvez-nous sur le tatami chaque jeudi, à la salle polyvalente, chemin de Clairoux.

\* tenue de pratique. Sinon, un survêtement fera l'affaire



## COMPAGNIE D'ARC



INSCRIPTION DES NOUVEAUX ADHERENTS : Gymnase de Linières aux heures d'entraînement.  
Plus d'informations dans le guide des associations 2023 – 2024.



Jeu d'arc



Salle des Linières



## LES TRÉTEAUX COSACIENS

Les Tréteaux Cosaciens (Tricot - Broderies - Patchwork)

Les Tréteaux Cosaciens, ce sont 5 ateliers :

- Un atelier créatif pour les personnes (novices ou chevronnées) aimant la broderie, le tricot, le patchwork, la couture,
- Un atelier couture où vous pourrez apprendre à vous servir d'une machine à coudre, à faire un patron, à coudre un vêtement, ...
- Un atelier cartonnage pour apprendre à confectionner des boîtes, et tout objet à partir du carton,
- Un atelier Théâtre ados (à partir de 12 ans),
- Un atelier Théâtre adultes sous la direction de professeurs diplômés.

La troupe des adultes jouera à Remy le 7 octobre et à Lachelle le 28 octobre 2023.



L'atelier créatif vous permet de découvrir ou perfectionner vos talents de créatrice en couture, tricot, broderie, crochet... avec un groupe en partage de savoirs.

Venez nous rejoindre dans la salle de l'ancienne mairie sur le parking de la médiathèque tous les jeudis après-midi de 14h à 16h.

## Atelier couture

POUR ECHANGER PARTAGER  
UN BON MOMENT AUTOUR DE  
LA COUTURE

1 samedi par mois de 14h à 16h  
Atelier face à la médiathèque  
5 rue du Maréchal Foch - Choisy au Bac  
Tarif annuel 60€



# ASSOCIATIONS

## LE DÉFI DU BIEN VIVRE EN FORME

Cette année, nous avons organisé plusieurs événements pour montrer les bienfaits du sport-santé pour tous, quel que soit l'âge et la condition physique et/ou mentale :

- Mise en place d'ateliers intergénérationnels lors de « la tournée des drapeaux olympiques » organisée par la ville de Compiègne le 3 novembre 2022.

- Une conférence sur le sport santé et le bienvieillir le 30 mai 2023, avec les témoignages d'Eliane Piret, championne du monde de Pentathlon à 73 ans et de Philippe Aubert, invalide cérébral mais sportif malgré son handicap !

- Une sensibilisation des enfants de la VGA (club d'athlétisme de Compiègne) à la diététique du sport avec une diététicienne.

- Les Olympiades intergénérationnelles qui ont eu lieu le samedi 10 juin 2023 au Stade Paul Petitpoisson de Compiègne. Des équipes constituées d'enfants, de personnes en situation de handicap et de séniors d'EHPAD ou de RPA se sont rencontrées autour d'épreuves physiques et cérébrales dans le cadre de Terre de Jeux 2024. Cette magnifique journée a été riche en événements et en émotions. Elle a été marquée par une grande entraide, le dépassement de soi pour certains, des rires, du bien-être. Et en plus, nous avons eu la chance de fêter l'anniversaire d'une résidente (92 ans) et de mettre à l'honneur une centenaire, toutes les deux en bonne forme !

Les bénévoles ont fait preuve de bon sens et ont marqué cet événement par leur dévouement et leur bonne humeur. C'est grâce à eux qu'une telle journée est possible.

Notre association est fortement soutenue par la municipalité de Choisy-au-Bac et par le Conseil Départemental de l'Oise et nous avons l'espoir de faire des Olympiades dans d'autres villes du département puis de notre région afin de promouvoir le sport santé pour tous.

Merci à tous (bénévoles, élus, sportifs), n'hésitez pas à participer l'année prochaine et VIVE LES OLYMPIADES DES E.H.P.A.D. (Enfants, Handicaps, Personnes Agées, Dynamisme) !



Sandrine Leblanc Navarro, présidente.  
Mail : [bienvivrenforme@gmail.com](mailto:bienvivrenforme@gmail.com)



## AMICALE DES ANCIENS CONTI ET SES AMIS



Dans le dernier numéro du Cosacien, nous annonçons notre voyage de 2 jours dans le Jura les 7 et 8 juin. Nous étions 56. Après la visite de la saline d'Arc et Senans, nous avons fait une croisière sur le Doubs au pied de la citadelle de Besançon. Le lendemain, visite d'une fromagerie, ballade dans le train le Conifer avec au repas une fondue franc-comtoise et pour terminer la visite d'une distillerie. Le 27 juin, la visite du Moulin de St Félix, ancienne broserie, puis celle du château de Troissereux, nous ont permis de passer une excellente journée.



Le 19 juillet, direction de la Champagne où nous avons visité le vignoble de la famille Cousin avec explications sur la fabrication de ce doux breuvage et dégustation bien sûr, puis visite de la Cave aux Coquillages. Le 2 septembre, changement radical puisque c'était le spectacle son et lumière sur la Picardie à Ailly sur Noye, « Le souffle de la terre » que nous allions voir.

Une sortie est prévue en octobre et le 13 novembre nous irons à Chauny pour un spectacle anti mélancolie « Les plus belles comédies musicales ».

N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour tout renseignement, contactez Aline TASSIN au 06 14 95 64 19.

# ASSOCIATIONS



## AS COSACIENNE

### Ça s'est passé à l'AS Cosacienne...

- Retour sur la Randonnée du Muguet 2023 : participation du public à un bon niveau avec 546 inscrits (355 marcheurs et 191 vététistes), malgré l'annulation des 2 trails initialement prévus.

- Fête de la Musique : l'AS Cosacienne y était pour tenir la buvette. La bière (et autres boissons non alcoolisées) a coulé à flot. Une belle fête ! Merci à la ville de Choisy-au-Bac !

- Forum des Associations : comme chaque année, l'AS Cosacienne participait au forum des associations de Choisy-au-Bac, le dimanche 3 septembre. Des curieux mais aussi des personnes visiblement intéressées par les activités de l'association ont reçu les informations qu'ils souhaitaient et son tout nouveau dépliant. Le 9 septembre c'était Compiègne qui déployait ses stands et l'AS Cosacienne y était aussi !



Randonnée du Muguet, un des ravitaillements

- Semaine de la Randonnée : chaque année, la première semaine de septembre, sous l'impulsion de la FFR (Fédération Française de Randonnée), le Comité Départemental de Randonnée de l'Oise encourage la pratique de la randonnée en demandant aux clubs de son territoire de proposer une marche ouverte au public, afin de faire découvrir les avantages de randonner en groupe au sein d'une association fédérée...

L'AS Cosacienne avait répondu "présente" le mardi 5 septembre en proposant une randonnée de 12 km au départ de la mairie de Choisy-au-Bac.



### Repères...

- Le 8 septembre l'ASCo a fêté le 28<sup>ème</sup> anniversaire de sa création...

- AG : son assemblée générale ordinaire se tiendra le 14 octobre à la salle polyvalente.

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre : lancement de la saison 2023/2024 avec ouverture de la campagne d'adhésion/réadhésions pour les sections "marche-nordique/nordique santé" et "randonnée". Si vous êtes intéressé, 2 marches à l'essai vous sont proposées. Renseignements sur le site de l'ASCo (<https://as-cosacienne.com/> - rubrique "Nous contacter").

- Novembre : c'est parti pour la 34<sup>ème</sup> édition de la Randonnée du Muguet : première réunion de son Comité d'organisation le 15 novembre. Vous êtes volontaires et motivés, vous avez la "fibre bénévole" ? Venez nous aider, vous serez bien reçus...

Contact : [randonnee.du.muguet@gmail.com](mailto:randonnee.du.muguet@gmail.com)

## AFMA



Rejoignez-nous vite à l'A.F.M.A (Association Fitness Multi-Activité), il est encore temps ! Nous fêtons nos 10 ans cette année, pleins de surprises seront organisées à cette occasion ! Deux équipes pompons représenteront l'association pour les championnats. Notre association a pour but de réunir des personnes qui ont en commun le plaisir de faire du sport dans la bonne humeur et de pouvoir participer à des cours collectifs.

Plusieurs heures de cours accessibles pour un tarif abordable.

Plus d'informations dans le guide des associations 2023 – 2024.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous et à venir faire une séance d'essai gratuite. Les inscriptions sont possibles toute l'année. Alors chaussez vos baskets et à bientôt !

[afma60@gmail.com](mailto:afma60@gmail.com) 06 64 80 88 25

# ASSOCIATIONS

## GYM POUR TOUS ALPA CB



Vous souhaitez faire de la gym, rejoignez notre club dès maintenant.

Bénéficiez d'une semaine d'essai gratuite afin de découvrir notre association.

Nous proposons différentes activités : gym douce, gym d'entretien, renforcement musculaire et mobilité, fitness, stretching, ...

Plus d'informations en nous contactant directement ou sur le site internet de la Mairie, rubrique association.

Coordonnées : 06 78 67 73 09 – 03 44 40 16 62 – [alpacb.choisy@orange.fr](mailto:alpacb.choisy@orange.fr)



## JUDO



**Le club de Judo de Choisy-au-Bac a fait peau neuve !**

Nous avons investi dans de nouveaux tatamis pour le confort de nos adhérents. N'hésitez pas à venir voir et à faire un ou deux cours d'essai de judo, de self défense ou encore de taïso (renforcement musculaire) !

Plus d'informations dans le guide des associations 2023 – 2024.

Bonne ambiance garantie !



## SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE CHOISY-AU-BAC

**Ensemble, soyons vigilants.**

Voici les panneaux indiquant qu'une action de chasse est en cours :

L'ouverture de la chasse à Choisy-au-Bac a eu lieu le samedi 23 septembre 2023. Voici le calendrier pour les prochaines dates.



### JOURS DE BATTUES – SAISON 2023-2024

- 1) SAMEDI 7 OCTOBRE 2023
- 2) SAMEDI 21 OCTOBRE 2023
- 3) SAMEDI 4 NOVEMBRE 2023
- 4) SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023
- 5) SAMEDI 2 DECEMBRE 2023
- 6) SAMEDI 16 DECEMBRE 2023
- 7) SAMEDI 30 DECEMBRE 2023

- 8) SAMEDI 13 JANVIER 2024
- 9) SAMEDI 27 JANVIER 2024
- 10) SAMEDI 10 FEVRIER 2024
- 11) SAMEDI 24 FEVRIER 2024

Des battues au sanglier supplémentaires peuvent être organisées suivant les dégâts qui seront occasionnés dans les maïs.

**Organisé par LA MAIRIE de Choisy au Bac**  
avec le **CCAS**



**Vous souhaitez participer à des moments conviviaux, nous vous proposons :**

**Après-midi rencontres** aux Fauvettes salle de restauration scolaire à partir de **15 H 30** : goûter et jeux, ateliers, chants...éventuellement sortie cinéma. Le programme se fera en fonction des souhaits des participants. **Les mercredis 27septembre, 18 octobre, 22 novembre, 13 décembre**



**Vous avez du mal à vous déplacer seul (e), nous vous proposons :**

**Tous les mardis : accompagnement au cimetière** : on vient vous chercher vers 15 H 30, on vous accompagne au cimetière et on vous ramène chez vous (à partir du **12 septembre**)

**Le premier mercredi du mois** : (06 septembre, 04 octobre, 08 novembre, 06 décembre) sortie à **Compiègne** : marché et centre ville : départ 9 H 30 aux fauvettes ou on passe vous chercher si vous habitez trop loin, retour vers 11h30/12H

**Pour toute activité, s'inscrire auprès de la Mairie au moins 48 H à l'avance : 03 44 85 33 00**  
**Préciser le ou les jours choisis et l'activité.**

**SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ**

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**.

**SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !

**1** Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery.**

**2** Ouvrez **PanneauPocket**, recherchez votre commune et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des **Panneaux d'alertes** et d'informations en temps réel !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur **app.panneaupocket.com**  
**BONNE UTILISATION !**

Disponible sur

**App Store**



DISPONIBLE SUR

**Google Play**



EXPLORE IT ON

**AppGallery**



**EN TOUTE SÉCURITÉ À VÉLO**



**Rouge : ce qui est obligatoire**  
**Bleu : l'ARC investit dans votre sécurité renforcée**

Plus d'informations sur le site internet de l'ARC : <https://www.agglo-compiegne.fr/velo>

**Attention aux amendes !**

Le code de la routes s'applique à tous les usagers, voici quelques exemples de contraventions en cas d'infraction :

- Défaut d'éclairage : 11 €
- Tenir en main son téléphone ou porter des écouteurs : 135 €
- Défaut de freinage : 68 €
- Non-respect de l'arrêt à un stop : 135 €
- Circuler sur le trottoir en agglomération : 135 €
- Circulation sous l'emprise de l'alcool (entre 0,2 et 0,4 mg/l d'air expiré) : 135 €



**HABITAT**

**Rénovation énergétique : 4 conseils pour éviter les arnaques**

Vous souhaitez effectuer une rénovation énergétique de votre logement ? Restez vigilant ! En effet, certaines entreprises se comportent de façon peu scrupuleuse avec les consommateurs : devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, réalisation de prestations parfois non conformes, etc.

**Voici quelques conseils :**  
**1** Ne signez pas d'engagement lorsqu'une entreprise vous démarche au téléphone

- 2** Avant de vous lancer dans des travaux, faites quelques vérifications et montez vos dossiers d'aides avant de signer le devis.
- 3** En cas de financement des travaux par un prêt, soyez vigilant !
- 4** En cas de travaux ne s'étant pas déroulés comme prévu, faites-vous assister !

Nous sommes là pour vous renseigner, conseiller et orienter dans vos démarches de travaux.



**6 quai de la République - Compiègne**  
**03 44 85 44 95**  
**contact@habitat-renove.fr**

**Horaires d'ouverture :**  
**Du mardi au jeudi de 14h à 18h**  
**et le vendredi de 9h à 12h.**

# SIGNALER LES DOMMAGES RÉSEAU

XP FIBRE a annoncé un plan de reprise de son réseau auprès de l'ARCEP (<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/fibre-optique-sfr-sengage-a-remettre-de-lordre-dans-ses-reseaux-1871457>).

S'agissant des dommages constatés, il existe un lien internet de déclaration des dommages, il s'agit de : <https://xpfibre.com/declarer-un-dommage-reseau>

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées : il y a un formulaire pour le signaler à XP FIBRE qui intervient ensuite.

La promotion de ce lien est faite sur le site internet de l'ARC dans la FAQ dédiée (<https://www.agglo-compiegne.fr/fibre-optique>).

Outre la collectivité, les usagers sont également autorisés à signaler directement les dommages.



## BIEN VIVRE À CHOISY-AU-BAC



Nous espérons que tous les Cosaciens ont pu passer des vacances paisibles et bénéfiques. Les canicules successives de cet été ont probablement été néfastes à notre population. Nous avons appris un grand nombre de décès durant cette période. Nous adressons à toutes ces familles, touchées par le deuil, nos très sincères condoléances. De forts orages sont également venus troubler la quiétude de nos habitants avec une montée anormale des eaux dans certaines rues. Pourtant des travaux importants ont été réalisés il y a 5 ans sur nos réseaux d'assainissement collectif. Il est primordial que les représentants de la municipalité fassent remonter ces dysfonctionnements, constatés à plusieurs reprises, auprès de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Certes, il est important de détecter les non-conformités sur l'assainissement collectif en domaine privé comme décrit dans l'ARC Infos n°114. Cependant, avant de brandir la menace des majorations de la redevance pour non-conformités, il faudrait que les réseaux du domaine public gérés par l'ARC soient opérationnels. A signaler que ces non-conformités ne sont parfois pas avérées selon que l'on se trouve dans certains secteurs de la commune sur des réseaux unitaires (eaux usées et pluviales mélangées) ou séparatifs du domaine public.

Le tracé du Canal Seine Nord Europe se profile sur notre commune (secteur 1). Cependant il est à noter une grosse aberration sur ce tracé proposé par les pouvoirs publics en conservant le passage à niveau n°39, l'un des plus accidentogènes de France. Depuis 3 ans, Jean-Noël GUESNIER alerte les collectivités et notamment le Président des Hauts-de-France sur la possibilité de franchir la voie ferrée en aérien. D'ailleurs côté Clairoix, 3 propriétés déclarées dangereuses ont été détruites par arrêtés de péril, une opportunité pour venir relier la D 1032 à un rond-point et améliorer la circulation et la sécurité dans ce secteur ! Sans volonté de nos dirigeants, ces revendications sont restées vaines. Allons-nous devoir nous coucher sur les voies pour avoir une réponse ?



Quant aux projets de la commune, ils n'avancent pas aussi vite que ceux des projets de la centralité de l'agglomération pour preuve : le BMX à Venette a supplanté le bassin d'aviron, la prairie à Margny et la ZAC de Bellicart sont en avance sur notre ZAC du Maubon, le complexe A. MAHÉ tarde à trouver ses financements...

A tous ceux qui vont reprendre le travail, l'école ou les études, nous souhaitons une bonne reprise ou une bonne rentrée scolaire.

Le groupe Bien Vivre à Choisy-au-Bac

# ÉTAT-CIVIL

## Naissances

Iris FOUQUET

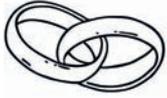
25 juillet 2023

*La municipalité lui souhaite la bienvenue et tient à féliciter ses parents.*



## Mariage

|  |                              |
|--|------------------------------|
| Geoffrey PAPA VOINE et Nadia VENTURA CRAVEIRO        | 07 juin 2023                 |
| David HUBERT et Michelle SAJOT                       | 1 <sup>er</sup> juillet 2023 |
| Diogo SERRAO MAIA DA COSTA et Estelle VAN CAEMELBEKE | 12 août 2023                 |
| Arthur BURNOD et Diane GIROT de LANGLADE             | 18 août 2023                 |
| Arthur FORESTAS et Emilie LE MÉZO                    | 26 août 2023                 |
| Jacques DUFLOS et Vanessa PAQUES                     | 02 septembre 2023            |
| David MALIGA et Sylvie BERNARD                       | 09 septembre 2023            |



*La municipalité leur souhaite ses meilleurs voeux de Bonheur.*

## Décès

|                      |        |                   |
|----------------------|--------|-------------------|
| Michel CAILLEUX      | 83 ans | 31 mai 2023       |
| Henri YAGOUB         | 69 ans | 21 juin 2023      |
| Serge CHATELAIN      | 84 ans | 22 juillet 2023   |
| Claudie HARNY        | 69 ans | 28 juillet 2023   |
| Désiré LE FAUCONNIER | 96 ans | 31 juillet 2023   |
| Valérie BOURNAY      | 49 ans | 03 août 2023      |
| Nelly GUIGNANT       | 87 ans | 25 août 2023      |
| Jeannine MENESSION   | 87 ans | 30 août 2023      |
| Jean-Marie LADENT    | 75 ans | 04 septembre 2023 |
| Jacques DONIES       | 77 ans | 07 septembre 2023 |
| Colette CORDIER      | 76 ans | 16 septembre 2023 |



*La municipalité s'associe à la peine des familles et souhaite bon courage à toutes les personnes touchées par ces décès.*

Les familles ne souhaitant pas publier leur événement n'apparaîtront pas ici.

# AGENDA

## OCTOBRE

14 octobre : Accueil des nouveaux Cosaciens à 10h dans la salle du Conseil.

## NOVEMBRE

5 novembre : de 9h à 17h, Bourse aux jouets à la salle polyvalente (inscription obligatoire) avec l'APE.

10 novembre : Café-rencontre aux écoles à 16h30.



11 novembre : ARMISTICE. Messe à 10h30. RDV sur le parvis de l'église à 10h15 pour la messe et 11h15 pour former le défilé. Cérémonie au Monument aux Morts à 11h30 (+ remise de décorations par M. le Maire).

18 novembre : Club Soleil d'Automne : soirée Beaujolais

19 novembre : Concert "jazzy" par l'Atelier musical à 17h à l'église Sainte Trinité.

## DECEMBRE

Début décembre : remise des sapins de Noël par l'APE.



5 décembre : Hommage aux morts en Algérie, Maroc et Tunisie. RDV au Monument aux Morts à 18h30.

16 et 17 décembre : Club Soleil d'Automne : repas de fin d'année.

## JANVIER 2024

15 janvier : Voeux du Maire à 19h à la salle polyvalente.



### Mentions légales

Cosacien - Bulletin municipal n°133 - Directeur de la publication : Jean-Luc Mignard -  
Rédaction, conception : Service communication TD - 2 rue de l'Aigle 60750 Choisy-au-Bac - Impression : ARC -  
Illustration : conseillers, services municipaux, associations, Freepik - Paru en Octobre 2023 - Imprimé à 1750 exemplaires.  
Tél : 03 44 85 33 00 Site internet : [www.choisyaubac.fr](http://www.choisyaubac.fr) Facebook : <https://facebook.com/ChoisyauBac/>